

S'LEIMBACHER BLETTLA

La Gazette du Coucou

Janvier 2021



Chers Leimbachaises et Leimbachois,

Cette première année de mandat ne s'est pas ouverte sous les meilleurs auspices, c'est peu dire ! Néanmoins, nous préférons regarder devant nous. Le dynamisme et la motivation qui animent notre équipe municipale, ont permis de continuer à gérer les dossiers importants de notre commune dont le primordial concerne la rénovation de la salle polyvalente. Nous avons subi l'arrêt du chantier durant trois mois en raison du confinement général et avons été confrontés à plusieurs aléas liés notamment à d'importantes infiltrations d'eau. L'inauguration devrait pouvoir se faire en septembre prochain.

Les travaux d'assainissement de la rue de la Forêt ont pu être réalisés pour un coût de 53 000 €, financé par la Communauté de Communes Thann-Cernay. La révision de notre PLU (Plan Local d'Urbanisme) Grenelle II a pris un peu de retard mais l'étude qui sera confiée à l'ADAUHR devrait commencer au cours du premier semestre 2021 et sera annoncée officiellement.

Je me réjouis de la création et la mise en ligne début décembre, du site officiel de la commune sur Internet et salue l'engagement de notre secrétaire Line Gresser, laquelle s'est beaucoup investie pour que cet outil informatique soit performant et facile d'utilisation par tous.

Autre sujet important pour le village, l'avenir de notre école et périscolaire fait l'objet d'une réflexion avec les communes de Bourbach-le-Bas, Roderen et le Syndicat Intercommunal Scolaire de Leimbach-Rammersmatt. Le résultat de cette étude permettra de nous conforter ou non, sur l'opportunité de construire un périscolaire à Leimbach.

Je tiens à remercier le personnel enseignant qui assure l'éducation de nos enfants dans les conditions que l'on connaît, les ATSEM, mais aussi le personnel communal, maillon essentiel entre le service public et nos concitoyens. Je n'oublie pas nos associations qui seront prêtes à reprendre leurs activités dès le moment venu !

Comme le veut la tradition et après une année compliquée pour notre pays et pour le monde, l'équipe municipale et moi-même, formons pour chacune et chacun d'entre vous, des vœux de bonne année 2021. Gardons l'espoir d'une sortie de crise sanitaire le plus rapidement possible et le retour à une vie normale.

Face aux épreuves, restons solidaires !

Prenez-soin de vous car la santé est notre bien le plus précieux !

Viel Gleck und Gsundheit in dam neja Johr !

Votre maire,
Philippe ZIEGLER





SALLE POLYVALENTE

Nous avons subi l'arrêt du chantier durant trois mois en raison du premier confinement général. Ce retard a impacté les travaux du crépi d'isolation prévu à l'automne et nécessitant une température supérieure à 5 degrés. Cette opération est reportée au printemps ce qui aura pour conséquence une fin des travaux pour l'été 2021. Puis nous avons été confrontés à plusieurs aléas liés à d'importantes infiltrations d'eau : l'un dû au pan de toiture n'ayant pu être couvert en attendant l'enlèvement du potelet d'alimentation électrique par ENEDIS ; l'autre suite à la rupture de la canalisation de la fontaine située devant la salle. Il a fallu aussi pallier à des imprévus souvent inévitables lors de la rénovation d'un bâtiment ancien avec notamment le renforcement d'une partie du mur à l'arrière du vide-sanitaire et des solives en bois sur lesquelles sont fixées le plafond de la salle principale.

Pour améliorer la sécurité aux abords du bâtiment, nous avons décidé d'installer une vidéo-surveillance. Cela permettra de lutter contre la recrudescence des incivilités voire des actes de vandalisme à l'aire de jeux mais aussi pour faciliter l'identification des auteurs de dépôts sauvages vers les bennes à verre.

A ce stade du chantier et malgré les avenants s'élevant à 47 000 € (aléas et demandes du Maître d'Ouvrage), **le coût des travaux reste inférieur à 1% du montant initial estimé**. Les services de l'ADAUHR qui nous ont assisté jusqu'au choix du Maître d'Œuvre avaient fixé à l'architecte un dépassement de 5% alors que la Loi l'autorise jusqu'à 15%.

Si d'autres événements ou intempéries n'interviennent pas, la commune devrait inaugurer notre nouvelle salle polyvalente en septembre prochain.



Les travaux de la salle polyvalente devraient être terminés pour l'été.

INFORMATIONS DIVERSES DE LA MAIRIE



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé à la population que les séances du Conseil Municipal sont annoncées dans la presse et ouvertes au public, lequel ne peut toutefois pas intervenir pendant les débats. Comme le prévoit la Loi, les comptes rendus sont affichés en mairie.

SITE WEB COMMUNE DE LEIMBACH

Comme annoncé dans le dernier bulletin communal, il est dorénavant possible de consulter le site officiel de la commune de Leimbach mis en ligne début décembre en activant l'adresse suivante :

www.leimbach.fr



La secrétaire de mairie Line Gresser s'est beaucoup investie pour la création du site Web de la commune.

Ce site est toujours en construction mais l'on peut déjà consulter l'essentiel des informations concernant les élus locaux, les diverses commissions municipales, les comptes rendus des conseils municipaux, les démarches administratives à accomplir et les liens avec la Communauté de Communes Thann-Cernay, les médiathèques, les espaces culturels, les offices de tourisme, etc...

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Sur proposition du maire, le Conseil a décidé à l'unanimité de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la CCTC, précisant que la commune a sollicité l'ADHAUR pour la mise aux normes du PLU Grenelle 2. Cette étude qui a pris un retard lié à la pandémie sera commencée normalement au cours du premier semestre 2021.

SYNDICAT MIXTE DE THANN-CERNAY

Le SMTC a constaté que plusieurs personnes ne résidant pas sur notre territoire, se font prêter des cartes d'accès aux déchèteries d'Aspach-Michelbach et de Willer-sur-Thur. C'est pourquoi il a été décidé à partir de 2021, de réduire le nombre d'accès à 24 entrées annuelles au lieu de 36. Des dérogations pourront être accordées sur demande du SMTC, dans certains cas particuliers : déménagements, emménagements, vide-maisons. Par ailleurs et comme indiqué sur les calendriers des collectes 2021 distribués à la population, seulement deux sacs compostables de **déchets verts** seront tolérés dans le bac brun *(ne concerne pas les sacs de bio déchets)*



COMMANDES DE FIOUL GROUPEES : La commande de fioul groupée passée le 07 septembre 2020 a représenté 43 250 litres (0.59 €/litre et 0.60 €/litre bien être) pour 40 clients. Il est rappelé que le prix du litre correspond à la cotation du jour de la commande, quel que soit son cours les jours suivants (plus ou moins élevé). Le fournisseur proposant le prix le plus attractif est retenu. La prochaine commande groupée est programmée pour **début mars 2021**.

Nav'Aide THANN-CERNAY: ce transport à la demande est réservé au PMR (personnes à mobilité réduite) et aux personnes de + de 70 ans. Le service fonctionne du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h, et le samedi de 8h à 12h, sur réservation.

La réservation du service s'effectue par téléphone au 03.69.76.60.62 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, au plus tard la veille de votre trajet.



11 NOVEMBRE : En raison du nombre réduit de personnes autorisées à participer à la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918, la municipalité a décidé de reporter l'hommage aux victimes de la Grande Guerre, le 8 mai 2021, lors d'une cérémonie célébrée en mémoire de tous les enfants de la commune de Leimbach, tombés au Champ d'Honneur.

La prochaine cérémonie d'hommage à nos morts sera célébrée le 8 mai.

Décorations de Noël : Si le marché de Noël du pays de Thann-Cernay a été annulé, la mise en place des sapins représentant les 16 communes de la CCTC, a été maintenue ! Le blanc a été retenu cette année, en hommage à tous les personnels de la chaîne des soignants mis à rude épreuve par la crise sanitaire. Un merci particulier pour les bénévoles qui ont réalisé la décoration du sapin de Leimbach, aidés par l'ouvrière communale **Anne-Rose**. Remerciements également pour le Conseiller municipal **Etienne Peter** qui est allé choisir et couper dans notre forêt communale, le grand sapin qu'il a installé devant la mairie. Enfin, félicitations aux membres de l'Amicale des Aînés pour leur superbe décoration de la maison des Associations.



La maison des Associations a été décorée par l'Amicale des Aînés.





Cette année, l'arbre de Noël devant la mairie provient de notre forêt communale.



Plusieurs décorations de Noël du village ont été confectionnées par l'ouvrière communale Anne-Rose.



Le sapin de Noël de Leimbach a été mis en place près de la fontaine Saint-Thiébaud.

La mairie reçoit toujours des doléances concernant certains propriétaires ne ramassant pas les crottes de leurs chiens sur les trottoirs et autres chemins publics. **La commune va prochainement doter le village de plusieurs distributeurs de sacs de déjection canine.** Cela ne dispensera pas pour autant, les maîtres de nos amis les chiens de s'en procurer également.

Rappel aux propriétaires de chiens:

Voici quelques règles à respecter sur les espaces publics :



Tout propriétaire qui ne ramasse pas les crottes de son compagnon à quatre pattes s'expose à une contravention de 1ère classe (35€)

Vous devez être en possession d'un sac permettant de **ramasser les déjections** de votre animal ;

Votre animal doit être **tenu en laisse** en permanence ;

Si votre animal est **classé dangereux (de 1^{re} ou 2^e catégorie)**, il doit être équipé d'une muselière et **tenu en laisse par une personne majeure** ;

Vous devez à chaque instant pouvoir **maîtriser votre animal**, plus particulièrement si vous rencontrez des personnes, surtout des enfants, des cyclistes et d'autres chiens.

Le non-respect de ces principales règles peut être sanctionné (Code Pénal R632-1).

Cimetière rappel: la benne à compost n'est pas une poubelle, lors du nettoyage des tombes, **par respect des ouvriers de la commune,** merci de faire le tri entre les emballages et les déchets verts.



Avis aux propriétaires de parcelles forestières : suite à diverses chutes d'arbres sur la RD 36 en direction de RAMMERSMATT, il est rappelé aux propriétaires de forêts que leur **responsabilité peut être engagée** en cas d'accident. La commune les invite à prendre les mesures de sécurité appropriées. Pour tout renseignement, prendre contact avec la Mairie.

ETAT CIVIL DU 16 JUILLET 2020

AU 31 DECEMBRE 2020

Naissances

17/07/2020 – Luce de Anthony NAEGELEN et Stéphanie DOUCEY

25/07/2020 – Mathéo de Cédric LAITENBERGER et Angélique SUTTER

28/07/2020 – Eléa de Maxence COURSE et Emilia HEINRICH



Pacs

31/07/2020 : Mathieu BERENGUIER et Priscilla GUTKNECHT

03/09/2020 : Adrien KRESS et Lucie BINDER

11/09/2020 : Cédric ALBINO et Jennifer ROTHENFLUG

Décès

08/08/2020 : M. Sergio CARPANINI, 86 ans

03/10/2020 : M. Roger WERSCHINE, 82 ans

12/11/2020 : M. Michel PONSAT, 74 ans

20/11/2020 : M. Paul MARCHAL, 84 ans

27/12/2020 : Mme Alice FAIVRE , 74 ans



Anniversaires

02/09/2020 : M. Richard FISCHER, 85 ans

01/10/2020 : Mme Marie José HEUCHEL, 85 ans

30/10/2020 : Mme Rose Marie WELCKLEN, 80 ans

11/12/2020 : Mme Lucie BRISWALTER, 80 ans



Noces d'or :

19/10/2020 : M. et Mme FLUMIANI Sébastiano et Cécile

23/12/2020 : M. et Mme ROHMER Jean-Pierre et Marie

Noces de diamant :

19/08/2020 : M. et Mme FISCHER Richard et Henriette

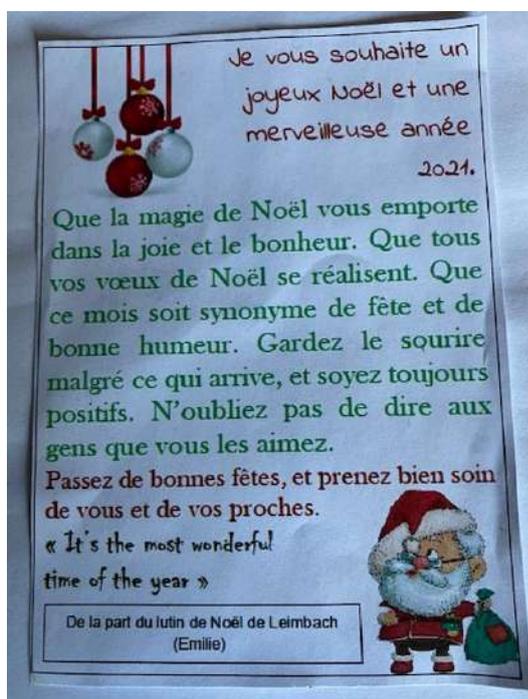


Dans le respect des mesures sanitaires, la Municipalité ne s'est pas rendue au domicile des jubilaires pour les féliciter mais leur a fait porter un panier garni.

Fêtes des aînés et vœux du Maire : Toujours en raison de la crise sanitaire, les restaurants étant fermés et notre salle en travaux de rénovation n'étant pas disponible, le traditionnel repas de Noël n'a pu être organisé cette année, ni la cérémonie des vœux du Maire. La commune a néanmoins décidé d'offrir un colis festif à toutes les personnes âgées de 68 ans et plus qui auraient été invitées au repas. Un grand merci à toute l'équipe municipale qui s'est mobilisée pour distribuer ces colis avant Noël.



Les colis de Noël ont été distribués par le Maire et son équipe municipale.



Emilie le petit Lutin de Noël

Message de Noël : Peu avant Noël, les habitants du village ont reçu dans leur boîte aux lettres un touchant message signé d'un mystérieux lutin de Noël de Leimbach se prénommant Emilie. Un grand merci à notre jeune concitoyenne Emilie VIVIER, 16 ans, lycéenne en classe de 1^{ère} à Thann, pour sa délicate attention dont nous reproduisons bien volontiers le message dans notre gazette

VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES AÎNÉS

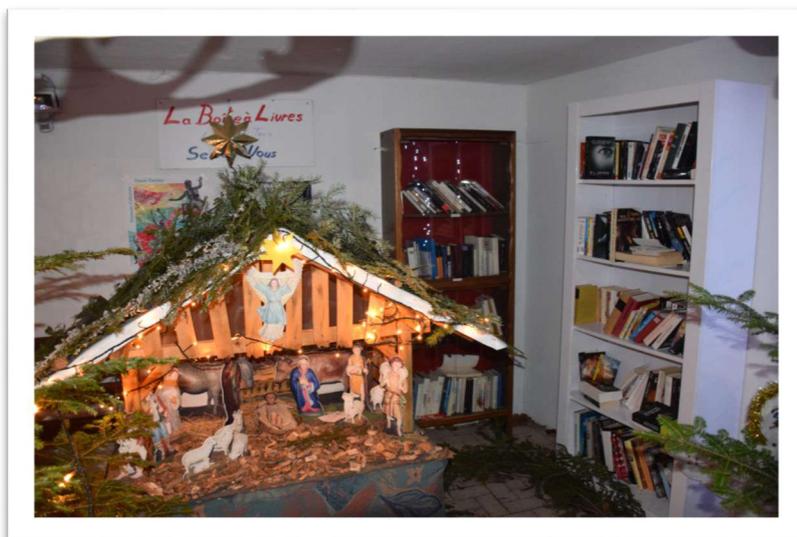


Les Leimbachois ont pris goût à la lecture. Depuis 2017, L'Amicale des Aînés a mis en place « La boîte à livres ». Durant le premier confinement, ce service gratuit offert aux habitants de Leimbach, a connu un grand succès ! C'est pour cette raison qu'une bibliothèque supplémentaire a été mise à disposition des lectrices et lecteurs, offrant ainsi plus de 100 livres très éclectiques et pour tout public.

La lecture est un divertissement instructif et qui permet l'évasion dont nous sommes privés depuis bientôt un an.

Je me Sers, je Lis, je Rapporte.

Le Comité

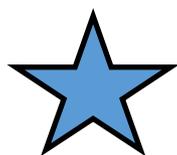


La crèche et les rayonnages de la « boîte à livres ».

DATES À RETENIR (SOUS RÉSERVE DE L'ÉVOLUTION DES CONTRAINTES SANITAIRES)



Dimanche 7 février à 10h30 : Célébration de la Saint-Blaise, patron de la paroisse, en l'église éponyme avec la traditionnelle bénédiction des gorges .



Jeudi 12 août de 16h30 à 19h30: Collecte de sang dans le bâtiment « La Grange » à Rammersmatt.



SAPEURS POMPIERS

Petit rappel historique

C'est en 1936, alors que la commune se dotait du réseau d'eau potable, que le corps des sapeurs pompiers fut créé dont le 1er chef de corps était le Sous-Lieutenant KIPPELEN René. La caserne était située au cœur du village, dans un hangar aujourd'hui détruit, rue principale près de la fontaine centrale. Dans la foulée naissait en **janvier 1937 l'Amicale** sous la présidence de KIPPELEN Marcel.



Hiver 1940.

Mission

Le corps des sapeurs pompiers est la formation civile règlementaire organisée en vue d'assurer entre autres les secours en cas d'incendie, d'inondations, d'accidents de péril ou de détresse vitale. Placée sous l'autorité administrative du Maire, il est dirigé par un chef de corps, lui-même étant sous le commandement du S.D.I.S 68 (Service Départemental d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin).



Le corps en 1960.



Le fourgon incendie.

Organigramme au 1er janvier 2021

Chef de corps: Adjudant chef Damien EHRET

Adjoint au chef de corps: Sergent Mickael BUHR

Lieutenant Olivier MATSERAKA

Adjudant Fabien HASENFRATZ

Sergent Katia GUTHMANN

Sergent Maxence COURSE

Caporal chef Etienne PETER

Caporal chef Nicolas BRAUER

Caporal chef Éric SEYFRIED

Caporal chef Bertrand HALLER

Caporal Virginie VICECONTE

Sapeur 1ère classe Jérémy STEPHAN

Sapeur 1ère classe Lilian SEYFRIED

Sapeur Guillaume BOESCH

Fonctionnement

Chaque pompier est affecté à une fonction précise selon les besoins du service. Pour assurer la protection de nuit du village, quatre équipes de garde composées de deux personnes au minimum se succèdent de 19h à 6h en semaine et la journée complète les dimanches et jours fériés. Ce binôme intervient en premier lieu pour les secours à personne en attendant les renforts médicaux. Toutefois en fonction du type d'intervention, le reste du personnel de la caserne est sollicité en complément.

Les équipes de garde sont employées au casernement le samedi pour la vérification du matériel, l'entretien des véhicules et des locaux. Cette permanence est également mise à profit pour maintenir les acquis par une formation continue (théorie) et des manœuvres (pratique).

Les secours sont assurés avec un fourgon incendie et/ou un véhicule léger pour tout type d'intervention ainsi que le secours à personnes (hors transport vers les hôpitaux).

Au 31 décembre 2020, 44 interventions furent effectuées dont 80% de secours à la personne.

Recrutement

Entre 12 et 16 ans, possibilité d'intégration des **J.S.P.** (Jeunes Sapeurs Pompiers), formule d'apprentissage permettant d'intégrer de plein droit le service actif à l'âge de 16 ans.

Entre 16 et 45 ans, sous condition d'un certificat d'aptitude obtenu après une visite médicale spécifique. La remise de la fourragère de sapeur de 1ère classe viendra clôturer la période de probation de trois ans durant laquelle seront suivies des formations de secourisme, incendie et missions diverses.

L'intégralité des équipements ou des frais engendrés par l'activité **est prise en charge** par le corps des sapeurs pompiers via **la dotation communale complétée par les bénéfices générés** par les activités de l'Amicale.



Feu de champs.



Future caserne.

Amicale

Structure de type associative dont le comité dirigé par son **président Etienne PETER** gère l'organisation de diverses manifestations (feux de la St Jean, bal du 14 juillet, carnaval...).

La convivialité au sein de l'Amicale est essentielle au développement et à la pérennisation de l'esprit de corps dans ce milieu où le dévouement et le sens du devoir ne sont pas que de simples mots.

Avec courage et dévouement, 24h/24 et 365 jours /365, 14 soldats du feu veillent sur la sécurité des habitants de la cité des « Coucous ».

Vous avez envie de servir vos concitoyens, alors venez les rejoindre .

Contact: Damien EHRET au 06 36 76 07 49



L'hiver est à nos portes

A présent, la période hivernale est là avec le froid, la neige et le verglas.

Soucieux du bien-être de tous et afin de passer cette période en toute sécurité et sans désagréments, plusieurs règles s'imposent, non seulement au service technique de notre commune, mais également à tous les concitoyens.

En cas de chutes de neige ou de verglas, la commune s'efforcera de traiter le plus rapidement possible et au mieux toutes les rues du village. Disposant de moyens limités, nous vous demandons d'être patients et compréhensifs.

En ce qui concerne les routes départementales qui traversent le village, à savoir les rues de Thann, Vieux-Thann, Principale, Rammersmatt, Roderen et Masevaux, le Département du Haut-Rhin, compétent, a mis au point un nouveau programme de déneigement.

Tout retard ne peut être imputé au service technique de la commune.

Le déneigement des trottoirs devant les maisons doit être assuré par les habitants.

Les personnes âgées ne pouvant plus assumer cette tâche sont priées de prendre contact avec la Mairie.

Il est rappelé que les bacs à sel mis en place dans la commune sont réservés aux riverains pour le salage des intersections et non à l'usage privé. Un bac à sel sera rajouté rue du 1^{er} RVY.



RENSEIGNEMENTS ET N° DE TÉLÉPHONE UTILES

KINÉ À DOMICILE

Jérôme BUREL à LEIMBACH

Tél. 06.06.46.15.07

Pizza Cozi

Parking Salle polyvalente mardi
les semaines paires

Tél. 06.81.38.20.71

A GUETA

Tartes flambées parking salle
polyvalente mardi les semaines
impaires

Tél. 06.64.85.26.45

Alternatif coiffure

Coiffure mixte à domicile

Virginie WACH

Tél. 06.87.22.07.69

Epicerie ambulante:

Crèmerie, charcuterie fruits
et légumes

Tournée de Laurent MERCIER

Le vendredi à partir de 10h00

03 69 77 17 54

06 26 85 33 35

www.lescremiersreunis.fr

| | | | |
|---------------------------|----------------------|---------------------|--------------|
| SAMU | 15 | | |
| Gendarmerie | 17 ou 03.89.37.00.11 | | |
| Brigades Vertes | 03.89.74.84.04 | | |
| Pompiers | 18 | | |
| Centre anti-poison | 03.88.37.37.37 | | |
| EDF dépannage | 0972.675.068 | Raccordement | 0969.321.845 |
| SOGEST dépannage | 0977.429.440 | Infos | 0977.409.440 |

En cas d'alerte chimique, Radio France Bleu Alsace - FM 102.6

Communauté de Communes Thann - Cernay

Siège : 3a, rue de l'industrie - CS 10228 - 68704 CERNAY Cedex

Tél. : 03.89.75.47.72 - fax : 03.89.75.78.14

✉ contact@cc-thann-cernay.fr

Syndicat mixte de Thann - Cernay (de 8h30 à 12h)

2 rue des Genêts - 68700 ASPACH MICHELBACH

Tél : 03.89.75.29.05 - ✉ contact@smtc68.fr

Déchetterie ASPACH-MICHELBACH 03.89.75.74.66

Jours et horaires d'ouverture : voir calendrier des collectes

Nav'Aide Thann-Cernay : Transport à la demande

de la Communauté de Communes Thann-Cernay - Tél. 03.69.76.60.62





Mairie Place du Général DE GAULLE

68800 LEIMBACH

☎ 03.89.37.05.32

📠 03.89.37.32.88

e-mail : mairie-leimbach@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie au Public

Mardi: de 9h30 à 11h30 et de 15h00 à 17h00

Jeudi : de 9h30 à 11h30

Vendredi : de 15h00 à 17h00

AVIS AUX NOUVEAUX ARRIVANTS .

Vous vous êtes installés à LEIMBACH depuis peu. Vous êtes invités

à vous inscrire sur le fichier domiciliaire et électoral municipal

munis de votre carte d'identité ou votre passeport ou votre carte de séjour ou une autre pièce d'identité, votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.



Directeur publication : ZIEGLER Philippe, maire

Responsable de la commission communication : CLAERR Christelle

Mise en page : RUEFF Maurice

Crédit Photos : ZIEGLER Philippe, RUEFF Maurice, HOFFNER Bernard, FRANK Dimitri

Ont également collaboré à ce numéro : EHRET Damien, PETER Etienne, SEYFRIED Marie-Thérèse.